

**Intéressé(e) par
l'alternance ?**

FAITES DECOUVRIR VOTRE ENTREPRISE

L'occasion d'aider un jeune dans son choix d'orientation professionnelle et de peut-être rencontrer un futur apprenant !



Stage découverte entreprise :

Pendant 1 journée... voire plus, accueillez un apprenant IFAPME pour qu'il observe votre quotidien.

Grâce à l'opération **Découverte en entreprise** de l'IFAPME, c'est désormais possible !

Vos avantages :

- Ce stage est réalisé de manière volontaire par le participant. Il est donc gratuit pour votre entreprise
- Les assurances (droit commun, responsabilité civile) sont prises en charge par l'IFAPME.
- Vous faites connaître votre entreprise et votre métier
- Si vous êtes satisfait, vous pourrez prolonger l'expérience

Vos engagements :

- Accueillir un jeune pendant 1 à 5 jour(s)
- Faire découvrir votre métier
- Permettre au stagiaire d'observer activement ce métier
- Fournir un équipement de sécurité / d'hygiène si nécessaire

Les conditions :

- Le jeune doit être inscrit à l'IFAPME
- Votre entreprise doit être située en Wallonie (excepté la Communauté Germanophone)
- Vous devez compléter et signer une convention de stage et en envoyer une copie au Service IFAPME avant le 1er jour de stage

Qu'est-ce que l'alternance ?

L'alternance c'est une formation, accessible dès 15 ans pour tous ceux qui ont envie de concret.

Vous formez 3 ou 4 jours par semaine un jeune en entreprise et il suit 1 ou 2 jour(s) par semaine ses cours généraux, théoriques et pratiques dans un Centre de formation.

Pour vous informer sur les aspects pratiques et avantages financiers, [une brochure](#) est à votre disposition.



Pour plus d'infos : Florie Thomas - florie.thomas@ccw.be